

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 JUILLET 2024

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOULIN-PAOLI Guy, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G., GRANDO-PAOLI G., POLI M., TOMASINI L., SECONDI P., PLA R., VIOLA-GRUNDICH J., NICOLAI M., GIUDICELLI PA., CHAMBE A., ANDREANI N.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : , ORSONI C., ACKER-CESARI V.

Nbre de conseillers en exercice : 11

Nbre de conseillers présents : 11

Nbre de conseillers ayant signé : 08

Date de convocation : 02/07/2024

Date d'affichage: 02/07/2024

Objet : Objet : Création d'un logement en lieux et place des anciens locaux administratifs au village : plan de financement définitif. Annule et remplace la délibération du 01/03/2024.

Le Maire expose que la commune de SOLARO souhaite étendre son parc locatif à but social actuellement insuffisant car la demande de la population dans ce domaine est importante.

Les anciens bureaux administratifs au village laissés vacants se prêteraient parfaitement à la création d'un logement participant ainsi à la revitalisation du village en permettant à une famille de s'installer et qui sera loué pour une période de 9 ans à titre de résidence principale sur la base des loyers encadrés de type logement social.

Les revenus induits par la location permettront d'avoir un RAO positif sur moins de 10 ans.

Les travaux à entreprendre comprennent l'amélioration des performances énergétiques (isolation, chauffage, réfection des planchers), la création d'une salle de bain et d'une cuisine.

Le montant total pour la création de cet appartement comprenant l'isolation des planchers et plafonds, la réfection des sols, de l'électricité et de la plomberie avec la pose d'un cumulus thermodynamique, ainsi que le remplacement de la porte d'entrée s'élève à 47 082,93 €HT

La recherche de financement pour la réalisation de ces travaux fait appel :

- Au dispositif d'aide en faveur du logement et de l'Habitat de la Collectivité de CORSE « UNA CASA PER TUTTI, UNA CASA PER OGNUNU »,
- A l'Etat dans le cadre du Fonds Verts dans le cadre des rénovations énergétiques des bâtiments publics locaux,

Le plan de financement serait le suivant :

- Région au titre de « Una casa per tutti, una casa per ognunu ».....40%.....18 833,17 €
- Etat au titre du Fonds Verts40%.....18 833,17 €
- Autofinancement.....20%.....9 416,56 €

Le conseil municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- Adopte le projet de création d'un appartement en lieux et place des anciens locaux administratifs du village,
- Adopte le plan de financement proposé,
- S'engage à ce que ce logement soit loué pour une période de 9 ans à titre de résidence principale sur la base des loyers encadrés de type logement social.

Fait et délibéré à Solaro le 08/07/2024



Le Maire

Guy MOULIN-PAOLI

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2024

Application agréée E-legalite.com